Image not found or type unknown

Contact de l'employeur pendant un congés sans solde

Par **moi86180**, le **06/02/2010** à **00:56**

Bonjour,
actuellement en congés sans solde, mon empleuyr a t il le droit :
- de ne pas me verser une prime de fin d'année que les autres ont eu (je suis en congés sans solde depuis le 9novembre 2009, et n'ai pas eu ma prime alors que mes collégues l'ont eu)
- de me convoquer à un conseil d'administration?
- me convoquer à un entretien pour me demander de signer un avenant à mon contrat de travail

merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés